



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 10446

Texte de la question

M Francois Patriat demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret a quelle date il envisage la publication au Journal officiel du decret fixant les conditions d'application du chapitre II de la loi no 88-1202 relative a l'adaptation de l'exploitation agricole a son environnement economique et social.

Texte de la réponse

Reponse. - Les dispositions necessaires pour l'application du chapitre li de la loi du 30 decembre 1988 relatif au reglement amiable, au redressement et a la liquidation judiciaire des exploitations agricoles ont ete prevues par le decret no 89-339 du 29 mai 1989. Une information sur l'application de ces procedures a l'agriculture est menee en liaison avec les services du ministere de la justice, et une coordination s'opere, au plan departemental, avec le dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulte.

Données clés

Auteur : [M. Patriat François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10446

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1078